

Séance de Questions et réponses

Présentée aux producteurs membres



Ordre du jour

1

Déclaration des matières destinées aux institutions, commerces et industries (ICI)

2

Survol de la mesure d'atténuation :
Étalement du paiement du Tarif 2025

3

Projet d'augmentation de la capture des petits items

4

Rappels

5

Période de questions

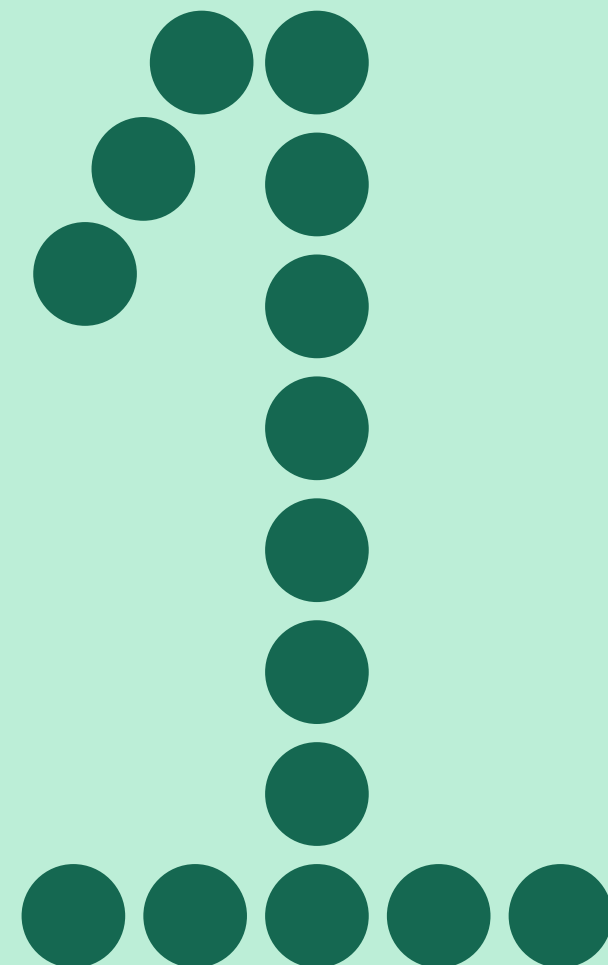
Consignes de fonctionnement de la séance

Présentée aux producteurs membres

- Utilisez la section questions/réponses pour poser vos questions ou levez votre main
- **Présentez-vous et nommez votre entreprise**
- **Posez des questions** uniquement (section commentaire est désactivée)
- **Équité** : nous prioriserons la participation du plus grand nombre (questions **courtes et précises**)
- Les interventions trop longues pourraient être écourtées
- Un sommaire des Q+R et cette présentation seront partagés
- Les **cas individuels** ou montants payés par un producteur **ne sont pas abordés en séance**
- Notre **équipe** est disponible pour discuter de **ces cas en privé** (service@eeq.ca et 1 877 987-1491)
- La période de questions sera enregistrée en audio à des fins internes, pour faciliter le suivi

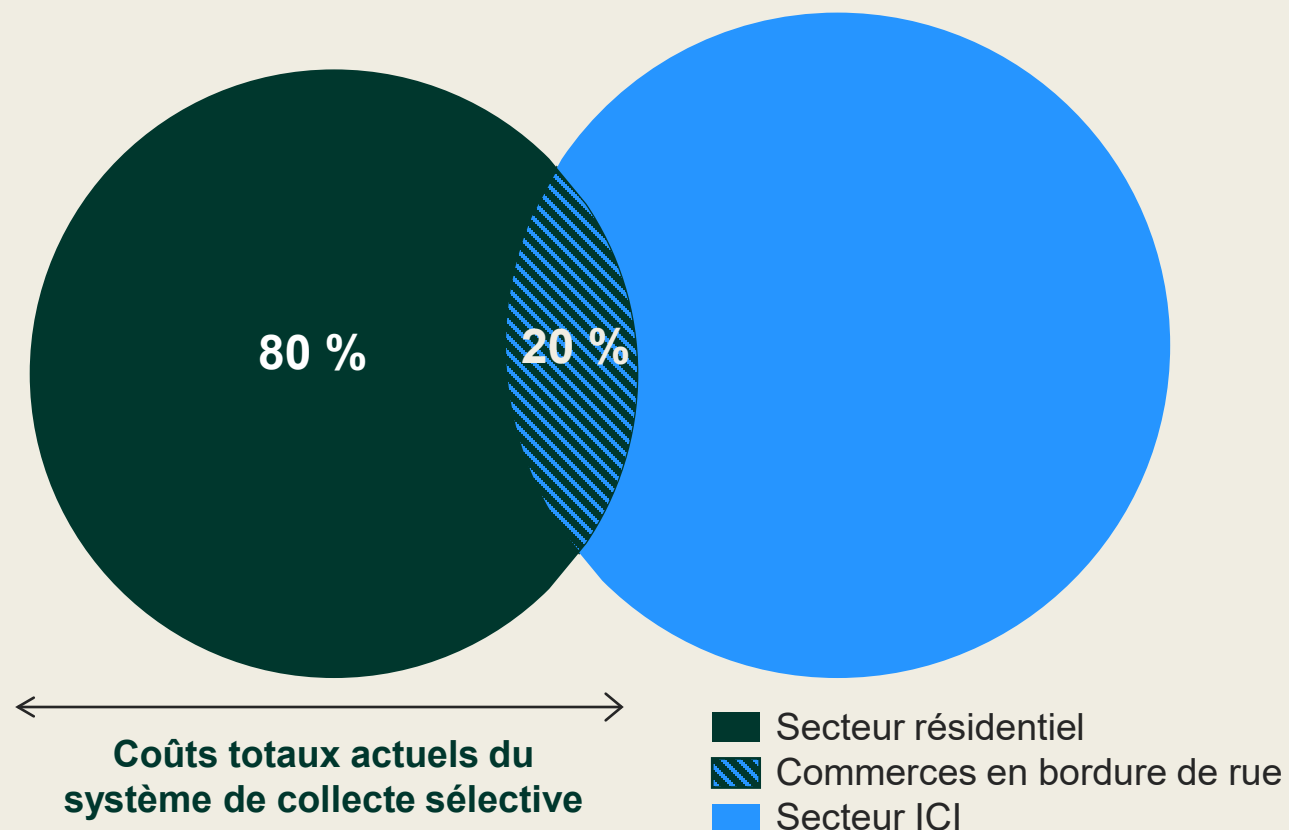
Déclaration des matières destinées aux institutions, commerces et industries (ICI)

Première étape : Commerces et
restaurants en bordure de rue



Matières destinées aux ICI déjà incluses dans la collecte sélective

Nous estimons que les matières destinées aux **commerces en bordure de rue** représentent **environ 20 % (soit environ 85\$M)** des **coûts totaux** actuels du système.



Une première étape dès la déclaration 2026 : les commences et restaurants en bordure de rue

Objectifs de ce premier jalon

- **Évaluer les quantités** de matières destinées aux ICI déjà incluses dans la collecte sélective
- Identifier et **démarcher les producteurs** propres à ce secteur
- **Renforcer l'équité** entre les producteurs

Les producteurs devront déclarer **deux matières** mises en marché dans un **contexte de commerce interentreprises, soit:**

- Le **carton ondulé** et le **carton plat**
 - Destinés aux **commerces et restaurants en bordure de rue**
 - Mis en marché du 1er juillet au 31 décembre 2025 (Q3 et Q4)
 - Aucune participation financière ne sera exigée pour ce premier jalon



La déclaration obligatoire 2026 est une étape de compréhension et de préparation, sans impact financier.

Prochaines étapes

Finalisation du guide préliminaire



D'ici la mi-février

Validation du comité technique,
(formé de producteurs)



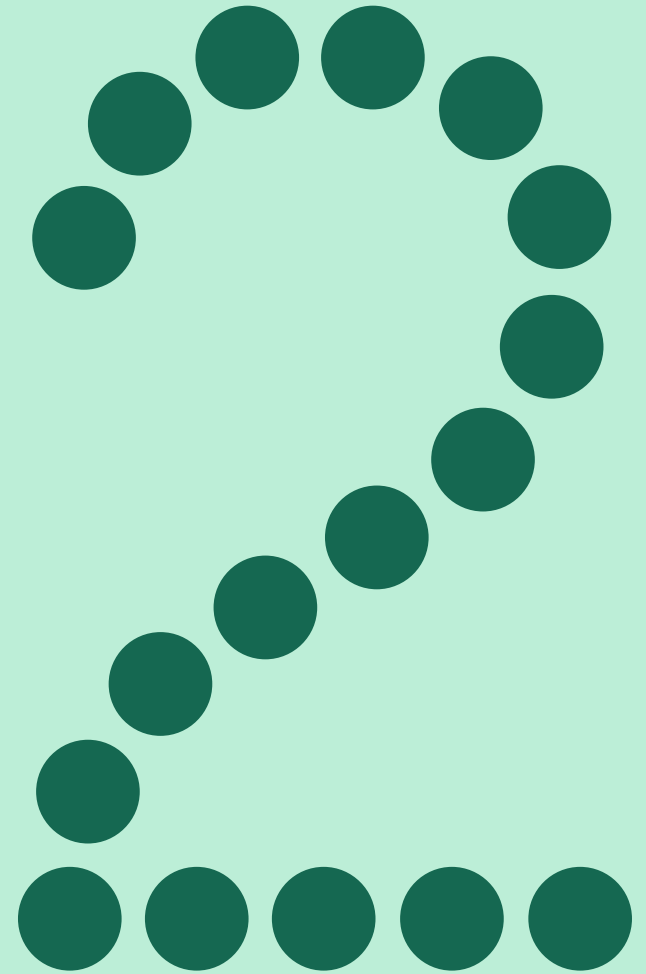
Rencontre 3 février

Webinaire préparatoire:
Comment déclarer



19 février

Survol de la mesure d'atténuation : Étalement du paiement du Tarif 2025



Mesure d'atténuation : Étalement du paiement du Tarif 2025

- La **transition** entre l'ancien régime de compensation et le nouveau système de Responsabilité élargie des producteurs (REP) représente un **défi financier important pour les producteurs**.
- Les petites et moyennes entreprises (**PME**) avec **revenu global** annuel de **moins de 100 M\$** pourraient être admissibles à un **étalement de paiement du Tarif 2025** sur une plus longue période.
 - Démarche conjointe avec les associations sectorielles, le Gouvernement du Québec et Investissement Québec depuis près d'un an.
 - Sous réserve de l'approbation du Conseil des Ministres et de la finalisation d'une entente satisfaisante entre ÉEQ et Investissement Québec (IQ).

Rappel : Tarif 2025 sert à couvrir les coûts encourus par les municipalités en 2024. Ce montant est le **dernier montant facturé sous l'ancien régime de compensation**; il s'agit des factures que vous avez reçues le **14 janvier**.

Échéancier et modalités de paiement pour le Tarif 2025

Producteurs non admissibles ou non intéressés doivent acquitter le Tarif 2025 en 2026

Déclaration détaillée (+ 15 tonnes métriques) :

31 janvier 2026 (60 %)
31 octobre 2026 (40 %)

Déclaration simplifiée (tarifs fixes) :

31 octobre 2026 (100 %)

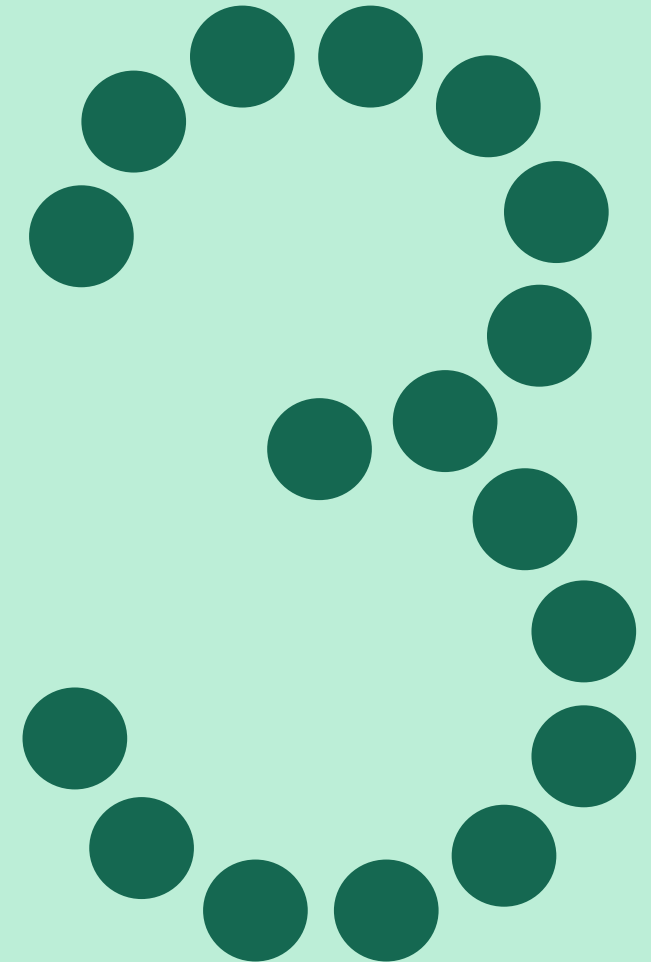
Producteurs admissibles

Pour manifester votre intérêt à en bénéficier, veuillez remplir le [formulaire d'intérêt](#).

Détails à suivre

Nous vous encourageons à nous contacter dès maintenant si vous anticipez des difficultés à acquitter vos factures. Notre équipe du Service aux producteurs est là pour vous accompagner, que ce soit pour discuter de votre situation, évaluer la possibilité d'une entente de paiement pour répondre à votre situation ou obtenir des précisions sur vos factures, communiquez-nous au 1-877-987-1491 | service@eeq.ca.

Projet d'augmentation de la capture des petits items



Objectifs du projet



Définir et quantifier les petits items non-capturés en centre de tri



Développer et implanter des solutions pour augmenter leur capture

- **Augmenter le taux de valorisation / recyclage**
- **Réduire les coûts** du système

Définition élargie de petits items

Élargir au-delà de la **définition traditionnelle** de petits items en centre de tri qui ne cible que les objets très petits se retrouvant **actuellement dans le verre** à cause de leur petite taille.

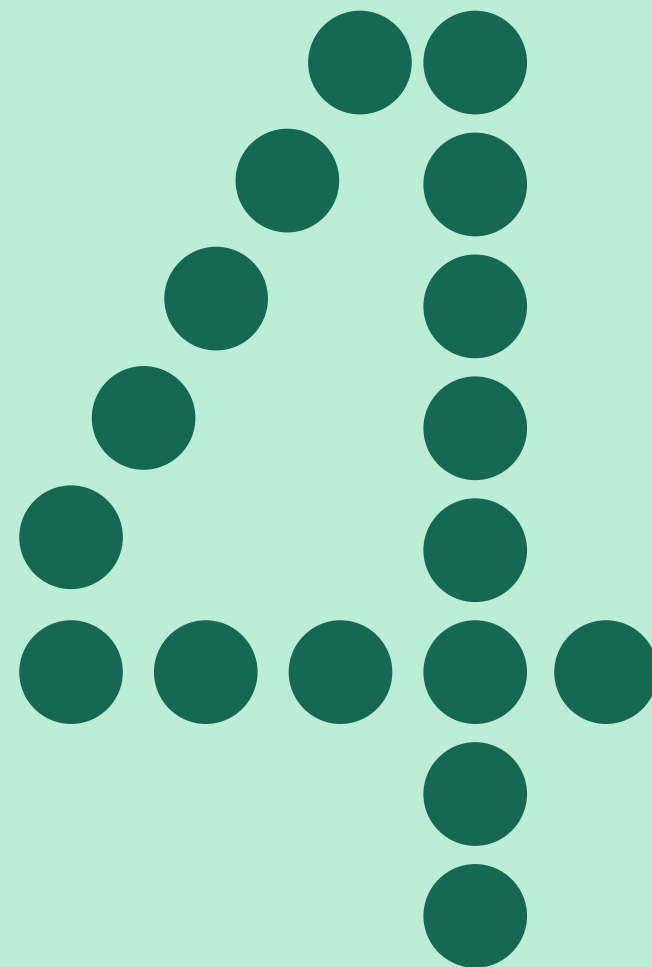
Définition	Taille	Endroits où se trouvent ces items au centre de tri
Traditionnelle	2" et moins	Verre
Élargie (ce projet)	2" et moins 2 à 5"	Verre Ballots fibres, Ballots plastiques, ligne de rejets



Échéancier de projet



Rappels



Financement de la collecte sélective

Régime de compensation

On finance l'année précédente

Coûts 2024 (Tarif 2025)

- **Factures émises en janvier 2026**
 - 31 janv 2026 (60 %)
 - 31 oct 2026 (40 %)
- **Modalités pour entreprises avec revenus globaux < 100M\$ à confirmer**

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

On finance en temps réel

Coûts 2025 (PFP 2025)

- **4 factures émises en décembre 2024**

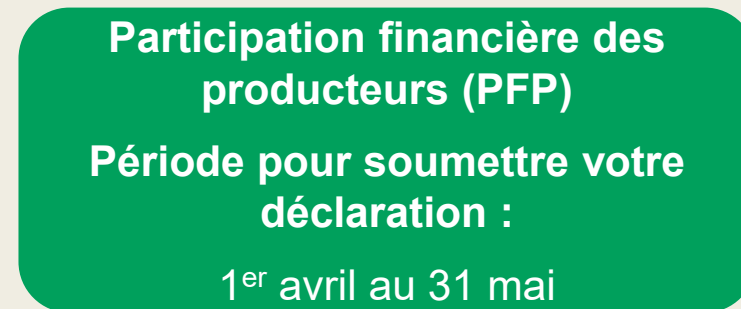
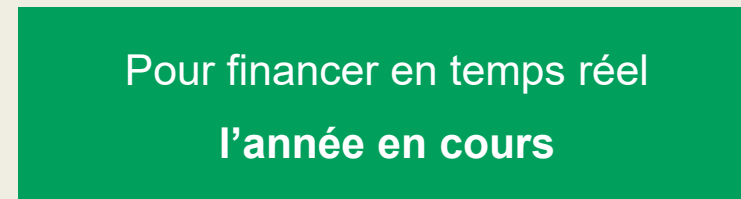
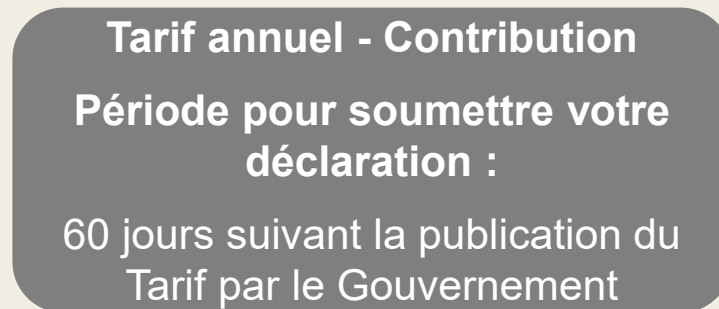
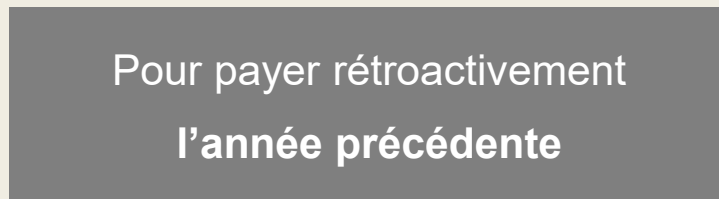
Coûts 2026 (PFP 2026)

- **4 factures émises en décembre 2025**
 - Payables aux trimestres en 2026
 - 1^{er} versement 31 janvier 2026 pour les déclarations détaillées
 - Un versement dû au 31 octobre 2026 pour les tarifs fixes

Coûts 2027 (PFP 2027)

- **4 factures : date à venir**
 - Payables aux trimestres en 2027
 - 1^{er} versement 31 janvier 2027
 - Modalités à déterminer pour les tarifs fixes

Deux systèmes financés en même temps en 2026



Prochaines étapes clés

En remplacement de la séance Questions-Réponses en février, voici les prochaines rencontres prévues :

Webinaire préparatoire pour
matières destinées aux commerces et
restaurants en bordure de rue :
Comment déclarer



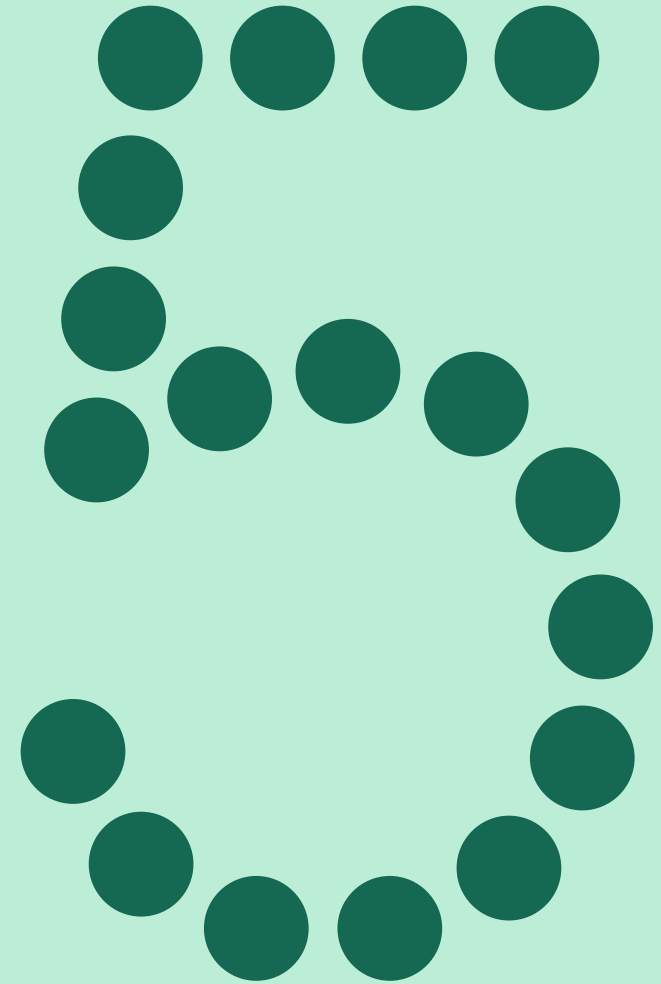
19 février

Bilan annuel ÉEQ
partagé pour la première fois



mars 2026

Période de questions



Services aux producteurs :

service@eeq.ca

1 877 987-1491

**Merci d'avoir été des
nôtres et de répondre à
notre sondage !**

